75ème session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
Mai 2023 – Banjul, Gambie

POINT 5 – **Rapports d'activité des membres de la Commission et mécanismes spéciaux**
Groupe de Travail sur les industries extractives, l'environnement et les violations des droits de l'homme
Interlocutrice : Monsieur Kobenan Kra Michel, International Service for Human Rights (53)

Monsieur le Président, Honorables Commissaires, États Parties, Cher·e·s délégué·e·s et collègues de la société civile,

Les opérations d'extraction du manganèse par l'entreprise indienne, Bondoukou Manganese SA (BMSA), pour extraire du manganèse dans le village Similimi en Côte d'Ivoire ont eu des conséquences dévastatrices sur l'environnement, la santé, la religion et les moyens de revenus des habitants. Ces derniers accusent les autorités ivoiriennes d'inaction face à l'accaparement de leurs terres et 14 des habitants ont porté plainte auprès de la Cour de la Justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao). Ils demandent à ce que la Cour reconnaisse la responsabilité de l'État de la Côte d'Ivoire pour la violation de plusieurs des droits humains de ces communautés. Suite à la mobilisation du village, menée par Messieurs Adou Kouame et Kobenan Kra Michel, le Comité de Développement Local Minier (CDLM) refuse d'indemniser ce dernier.

Nous appelons le gouvernement de Côte d'Ivoire à interdire immédiatement BMSA de poursuivre toutes activités nuisibles aux communautés de Similimi et à les indemniser, notamment pour les dommages causés à leur environnement. De plus, depuis 2014, la Côte d'Ivoire est dotée d'une loi protégeant les défenseur·e·s et se doit de la rendre effective en s'assurant que ceux qui protègent l'environnement en Côte d'Ivoire ne se retrouvent pas victimes de représailles pour leurs actions.

Mesdames et Messieurs les membres du groupe de travail,

Ces dernières années, nous avons tous été témoins de l'accroissement des violations à l'encontre de ceux qui protègent l'environnement, les droits fonciers et combattent l'impact du changement climatique en Afrique. En Afrique du Sud, rappelons que Fikile Ntshangase, qui s'opposait véhément contre l'extension d'une mine de charbon fut brutalement assassiné chez elle, ou encore la répression à laquelle fait face le mouvement AbM dont trois membres ont été assassinés en 2022 seulement. Le harcèlement et les attaques auxquels font face ces défenseur·e·s sont indéniables. C'est pourquoi, ISHR se joint à ses partenaires,et plus largement la société civile africaine, pour interpeller la Commission sur ces violations et lui demander de travailler, en collaboration avec les défenseur·e·s, à la rédaction et l'adoption d'un instrument régional pour la protection de l'environnement et des droits humains, plus particulièrement des défenseur·e·s de l'environnement.

Je vous remercie.